

## SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 28/06/2016 Date de révision: Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PK-Boost
Code du produit : 300.292.000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Engrais

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

F-MAX Gochsestraat 24B 6851JE Huissen - The Netherlands T +31 6-16393840 info@f-max.eu - www.f-max.eu

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : FR: Centre Anti-Poison de Paris

+33 1 40 05 48 48

BE: Centre anti-poisons belge

+32.(0)70/245.245

CH: Centre suisse d'information toxicologique

+41.(0)1.251.51.51

worldwide: http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

## 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Pas d'informations complémentaires disponibles. humaine et pour l'environnement

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres.

Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Victime consciente avec troubles

respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état:

médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

14/07/2016 FR (français) 1/6

## SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un

ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Usage pendant une longue période peut causer irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation du tissu oculaire.

Symptômes/lésions après ingestion : Nausées. Vomissements. Diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Troubles

du rythme cardiaque. Difficultés respiratoires.

Symptômes chroniques : APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Douleurs gastrointestinales.

Troubles de perception sensorielle.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Danger d'explosion : Sans objet.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Les pompiers doivent Ware vêtements adaptés et un dispositif de répertoire indépendant

(SCBA) qui couvre le visage complètement avec la pression. Vêtements pour les pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformément au règlement européen EN 469, donnent un niveau de protection de base pour un incident avec des produits chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate.

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection appropriés: voir

"Manipulation".

Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Prévenir les experts. Délimiter la zone de danger. Employer

des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer les vêtements contaminés.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Réaction dangereuse: AR à air

comprimé/oxygène.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Nettoyer rapidement les épandages

epandages.

Procédés de nettoyage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

14/07/2016 FR (français) 2/6

## SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Ne

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver Laver les mains

soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 10 - 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires

directs. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: conforme à la réglementation. correctement étiqueté. Mettre l'emballage fragile dans un

conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable, matière synthétique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fertilisers.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout

endroit où il y a risque d'exposition.

Protection des mains : Gants de protection

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
	Caoutchouc nitrile	6 (> 480 minutes)			EN 374

Protection oculaire : Protection des yeux

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection		Lunettes bien ajustables	EN 166

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. Assurer une ventilation d'air appropriée.







## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: Liquide clair.Couleur: Incolore.Odeur: Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 5,5 - 7,5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

14/07/2016 FR (français) 3/6

## SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,12 kg/l

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec (certains) acides/bases.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les réducteurs.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées. Conserver à l'abri du gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Conserver à l'écart de : Halogènes. Acides forts. Agent oxydant. Agent réducteur. Bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs vapeurs nitreuses.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 5,5 - 7,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 5,5 - 7,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

14/07/2016 FR (français) 4/6

## SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Talor Totalilor de Biodestinadaron				
PK-Boost				
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.			

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Recycler le produit ou l'éliminer en sécurité.

Eliminer en centre de traitement agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

usées

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

### Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents maieurs)

### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes:

CLP	CLP = Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008		
FDS	SDS = Fiche de données de sécurité		
REACH	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006		

Sources des données

 ECHA Website: Information on Registered Substances Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc Information suppliers BIG-database.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

14/07/2016 FR (français) 5/6

## SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

14/07/2016 FR (français) 6/6